

WCC-2012-Res-041-FR

Élaboration de critères objectifs pour une Liste verte des espèces, des écosystèmes et des aires protégées

PRÉOCCUPÉ de voir que l'érosion de la diversité biologique s'est accélérée depuis que la Convention sur la diversité biologique (CDB) a été adoptée en 1993, et que les espèces et les écosystèmes perdus, et les aires protégées dégradées sont par eux-mêmes d'une grande valeur et essentiels au bien-être des êtres humains ;

NOTANT que l'extinction des espèces et la diminution de leurs populations contribuent toutes les deux à l'érosion de la diversité biologique, et que cette érosion conduit à la dégradation des écosystèmes naturels et au déclin des services fournis par les écosystèmes ;

RECONNAISSANT le rôle irremplaçable joué par les *Listes rouge de l'UICN* dans l'évaluation des risques d'extinction des espèces et d'effondrement des écosystèmes, et par la Commission mondiale des aires protégées (CMAP) de l'UICN dans la promotion de la bonne gestion des réseaux d'aires protégées dans le monde ;

SOULIGNANT qu'il est essentiel de concentrer les efforts pour éviter le déclin de la diversité biologique et renverser la tendance, mais que ce n'est pas suffisant, et qu'il faut les compléter par une stratégie en vue de rétablir les espèces et les écosystèmes, et de promouvoir une bonne gestion des systèmes naturels pour assurer leur conservation, y compris grâce à la création de réseaux d'aires protégées gérés efficacement ;

RECONNAISSANT qu'une espèce conservée avec succès s'auto-entretient sur le plan démographique et écologique, est génétiquement solide, en bonne santé, que sa population est distribuée dans son aire de répartition d'origine dans des milieux écologiquement représentatifs, y compris dans des réseaux d'aires protégées représentatifs, et, dans le cas d'espèces largement distribuées, que des populations semblables sont présentes dans chaque milieu écologique dans le but d'accroître la résilience dans toute l'aire de répartition ;

RECONNAISSANT PAR AILLEURS que le succès de la conservation dépend de la restauration des espèces et des écosystèmes menacés, et du maintien des populations, des espèces et des écosystèmes en parfait état de fonctionnement, et de leur protection, y compris dans des réseaux d'aires protégées gérés efficacement, ce qui est une assurance contre les risques actuels et à venir, changement climatique inclus ;

SATISFAIT DE CONSTATER que les actions de conservation au cours des quatre dernières décennies, y compris les progrès réalisés dans la création de réseaux efficaces d'aires protégées terrestres et marines, ont avec succès permis de diminuer le glissement vers l'extinction de très nombreuses espèces par comparaison avec leur état tel qu'on aurait pu le prévoir en l'absence de telles actions ;

ÉGALEMENT SATISFAIT DE CONSTATER que les gouvernements nationaux, et de nombreuses autres organisations, ont fait des efforts sérieux pour renforcer les réseaux d'aires protégées existants afin de prendre en compte la représentativité et la pérennité de la diversité biologique *in situ* et d'améliorer l'efficacité de la gestion et les résultats de la conservation de la diversité biologique en accord avec le *Plan d'action de Durban* de l'UICN et le *Programme de travail sur les aires protégées* de la CDB ;

TENANT COMPTE DU FAIT que les décisions relatives à la conservation locale, nationale et internationale, et leur financement, font fréquemment appel, pour fixer les priorités, à la *Liste rouge de l'UICN* pour connaître l'état et le degré de protection dans les aires protégées ;

RECONNAISSANT que la CMAP a bien fait progresser les travaux relatifs à une liste verte de l'UICN des aires protégées bien gérées, en s'appuyant sur des normes objectives qui permettent de mesurer les succès d'une gestion efficace et d'une gouvernance équitable des aires protégées en accord avec l'Objectif 11 d'Aichi du *Plan stratégique pour la diversité biologique 2011-2020* de la CDB ;

NOTANT qu'il est nécessaire de s'entendre sur une série de normes pour la conservation non seulement pour évaluer les extinctions ou les risques d'effondrement (c'est à dire les catégories et les critères de la *Liste rouge de l'UICN*), mais également pour classer de manière systématique les succès de la conservation et de la gestion des espèces et des écosystèmes, reconnaissant ainsi et encourageant les actions de conservation, et complétant la *Liste rouge de l'UICN* avec des « listes vertes », définies de manière objective, des espèces et des écosystèmes ;

NOTANT PAR AILLEURS que de telles normes pour les aires protégées, les espèces et les écosystèmes seraient profitables et encourageraient également les investissements en faveur de programmes et de politiques qui mettent en valeur et mesurent les succès de la conservation et l'efficacité de la gestion ; et

RECONNAISSANT qu'en principe, les critères des listes vertes pourraient s'appliquer à n'importe quel niveau pertinent, espèces, écosystèmes, aires protégées et sites, paysages terrestres et marins importants pour la diversité biologique ;

Le Congrès mondial de la nature, réuni à Jeju, République de Corée, pour sa session du 6 au 15 septembre 2012 :

1. PRIE la Commission de la sauvegarde des espèces (CSE), la Commission de gestion des écosystèmes (CGE) et la CMAP de l'UICN, dont les réseaux respectifs d'experts apportent un soutien ainsi que des orientations scientifiques et des informations sur la conservation des espèces, des écosystèmes et des aires protégées, de conduire des consultations scientifiques internationales en vue de développer, pour les listes vertes, des critères objectifs, transparents, reproductibles qui mesurent systématiquement les succès de la conservation des espèces et des écosystèmes, comme des aires protégées.
2. PRIE la CSE, la CGE et la CMAP d'explorer les possibles synergies avec les critères développés pour la liste verte des aires protégées bien gérées, pour, éventuellement, développer une approche cohérente des critères des toutes les listes vertes.
3. PRIE la Directrice générale d'apporter son soutien à ces actions.
4. PRIE la CSE, la CGE et la CMAP de faire rapport à la prochaine session du Congrès mondial la nature de l'UICN.
5. PRIE INSTAMMENT les pays de travailler avec les composantes pertinentes de l'UICN pour développer et mettre en œuvre les listes vertes, et de noter aussi bien les risques que les succès afin de donner une image complète de l'état des espèces et des écosystèmes, et d'évaluer l'état de la gestion et de l'efficacité des aires protégées partout dans le monde.